Document généré le 23 avr. 2024 08:14

Québec français

La nouvelle politique d'évaluation au secondaire

Michel Thérien

Numéro 73, mars 1989

URI : https://id.erudit.org/iderudit/45264ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Thérien, M. (1989). La nouvelle politique d'évaluation au secondaire. *Québec français*, (73), 4–4.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1989

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

La nouvelle politique d'évaluation au secondaire

En octobre dernier, une directive du ministère de l'Éducation enjoignait les Commissions scolaires de modifier la composition et la modulation de la note de français en 5e secondaire : dorénavant et rétroactivement le français écrit compterait pour 50%, la lecture et l'oral, pour 25% chacun. En congrès, une résolution de la Commission du secondaire votée à l'unanimité par l'Assemblée générale condamnait la mesure et demandait au président d'intervenir auprès du ministre. Les journaux et la radio ont déjà commenté la position de l'AQPF. Il me semble opportun de mieux faire connaître aux lecteurs et aux lectrices de *Québec français* les raisons de ce rejet. Elles peuvent se résumer à trois : le respect du programme, les besoins des élèves et le spectre de la normalisation.

Le respect du programme

À ma connaissance, le programme officiel de 5e secondaire est encore en vigueur et l'on s'attendrait en toute logique que l'évaluation concordât avec les contenus proposés. Or qu'on la prenne par le biais des objectifs terminaux (deux objectifs sur neuf pour l'écrit), ou par le biais des objectifs d'apprentissage, l'on reconnaîtra que la nouvelle modulation, qui accorde 50% à l'écrit, ne respecte nullement le programme. D'une part, on peut craindre que la primauté accordée à l'écrit fasse négliger le développement des habiletés de compréhension en lecture. D'autre part et semblablement, la part congrue accordée à la compréhension et à la production orales ne peut guère constituer un incitatif important aux pratiques de l'oral, pourtant si répandues dans une société médiatisée comme la nôtre, où l'écoute notamment prend une place considérable et demanderait une attention correspondante à l'école.

Les besoins des élèves

Encore en 1989, vingt-cinq ans après la réforme Parent, ce n'est qu'un élève du secondaire sur deux qui accède au collégial, et un sur trois qui le termine. Ces chiffres veulent dire que la scolarité secondaire, terminale pour la majorité, doit assurer à l'ensemble de la jeunesse québécoise les compétences de base pour fonctionner d'une façon autonome et libre dans la société. Or, il ne faut pas être grand clerc pour admettre que les tâches de la vie réelle demandent bien plus de compétence en lecture et à l'oral qu'à l'écrit. La position de l'AQPF est claire : la maîtrise de l'écrit est certes une compétence souhaitable et utile, mais on ne serait pas justifié de l'assurer au détriment de la lecture et de l'oral. La démocratisation de l'école implique aussi que soient pris en considération les besoins importants de ceux qui accéderont bientôt au marché du travail. L'école n'a pas pour seule fonction d'assurer la sélection de ceux qui accéderont aux études postsecondaires.

Le spectre de la normalisation

La maîtrise de l'écrit ne s'acquiert que par la pratique de l'écrit, et la pratique de l'écrit suppose du temps, notamment pour la révision et les correctifs individualisés qu'elle suppose. L'AQPF le redit depuis longtemps : il faut trouver des accommodements dans la tâche des maîtres de français (moins de groupes, moins d'élèves par groupe) ou dans le régime pédagogique (périodes supplémentaires accordées au travail dirigé ou à la rémédiation) pour que l'ensemble de la jeunesse québécoise puisse acquérir la maîtrise de l'écrit. En 1987, en 1988, plus de 50% des élèves ont échoué à l'écrit. L'AQPF ne veut pas que la normalisation *a posteriori* fasse croire que 70% des élèves ont réussi à l'écrit. Nous postulons au contraire que, si des mesures concrètes suffisantes étaient mises en place, l'école pourrait faire mieux. C'est dans cette voie que l'AQPF oriente son action, et non pas dans une nouvelle modulation de la note de français, tombée du ciel, comme si de ce *deus ex machina* pouvait venir le salut.

À la fois pour respecter le programme, répondre aux besoins de sa clientèle et empêcher la normalisation *a posteriori*, l'AQPF devait s'opposer à la nouvelle politique d'évaluation en 5e secondaire. Elle répète ce qu'elle a affirmé plus d'une fois : ce n'est pas dans les seuls cours de français qu'on doit écrire sa langue. Il faut que les élèves écrivent et soient aussi corrigés dans leurs travaux d'histoire, de géographie, de géométrie, etc. Les mesures que les maîtres de français réclament, en bref la reconsidération de la tâche et du régime pédagogique, concernent tous les enseignants et les enseignantes. Si le ministère veut vraiment que les élèves maîtrisent l'écrit à la fin du secondaire, il faudra qu'il propose autre chose qu'une nouvelle modulation de la note de français.

Le président de l'AQPF,
Michel Thérien

QUÉBEC FRANÇAIS

Directeur
Gilles Dorion

Directeur adjoint
Jean-François Mostert

Rédacteurs en chef
Monique Lebrun (pédagogie)
Aurélien Boivin (littérature)
André Gaulin (langue et société)

Comités de lecture et équipes de rédaction

Pédagogie
Denis Aubin
Dominique Cardin
Aline Desrochers-Brazeau
Jean-François Mostert
Lionel Jean
Évelyne Tran
Nicole Van Grunderbeeck

Littérature
Yvon Bellemare
Roger Chamberland
Hélène Marcotte
Gilles Dorion

Langue et société
Marie-Andrée Beaudet
Jürgen Olbert (membre correspondant)

Ont collaboré à ce numéro
Alain Beaulieu, Raymond Blain, Ludmila Bovet, Jacques Brault, André Brousseau, Denis Carrier, Jean R. Côté, Georges Desmeules, Paule Delisle, Cécile Dubé, Eugénie Dubuisson, André Duhaime, Alain Fournier, Michel Frankland, Louise Fréchette, Jean-Claude Gagnon, Gilles Girard, Marcelle Hariz Jabbour, Jean-Pierre Jousselin, Zita de Koninck, Marcel Lamarre, Marc-Antoine Louis, Mario L. Maltais, Marie Nadeau, Lise Ouellet, Claude Paradis, Esther Poisson, Pierre Rajotte, Nicole Raymond, Marie-José Des Rivières, Yolande Ricard, Marcel Robillard, Jean Royer, Joseph A. Soltész, Monique Toupin.

Graphisme
Les graphoides

Couverture
Lithographie de Denise Morisset, *Volubilis*, 1984.

Composition
PCT Composition Inc.

Impression
Interglobe, Beauceville

Abonnement
Québec/Canada : 16 $
États-Unis : 20 $
Autres pays : 25 $
Institutions (Canada) : 18 $

Secrétariat
Francine Savard (418) 527-0809

Adresse postale: Les publications Québec français, C.P. 9185, Sainte-Foy, G1V 4B1.
La revue *Québec français* est publiée par Les Publications Québec français et paraît quatre fois par an (octobre, décembre, mars, mai).
La responsabilité des articles incombe à leurs auteurs. Fondée en 1974 par l'AQPF, *Québec français* fut d'abord la revue de l'AQPF, organisme avec lequel elle entretient toujours des liens privilégiés.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec. Bibliothèque nationale du Canada. Diffusé en kiosque par les Messageries de presse Benjamin enr. et en librairie par Distribution Parallèle Inc. Indexé dans *POINT DE REPÈRE*
La revue *Québec français* fait partie de l'Association des éditeurs de périodiques culturels québécois (AEPCQ).
Ce numéro a été tiré à 8 000 exemplaires.
ISSN 0316-2052 Tous droits réservés Ottawa.
Courrier de 2e classe. Permis n° 4855.
La revue *Québec français* reçoit une subvention du Conseil des Arts du Canada pour l'aide à la publication.